

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
16 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 29 Juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
16 JUIN 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Catherine de la HOUGUE, M. Arnaud MAHE, Didier LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERD.
Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à Mme Catherine de la HOUGUE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Lydie LEBLOND, M. Emmanuel LECONTE, M. Fabien GESLOT.

Madame Pascale DUVAL a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 28
Présents : 19
Procurations : 04
Votants : 23

DEL 29062023/079

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est rappelé d'une part que les associations d'intérêt communautaire peuvent également être subventionnées par la commune si elles présentent un ou des projets d'intérêt communal.

Après examen des demandes, et compte-tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, la commission « Associations, sport, loisirs » propose d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

ASSOCIATIONS	Subvention
COMITE DES FETES – LINGREVILLE- (animer la commune)	400 €
CLUB DE L'AMITIE – LINGREVILLE -(association sociétale)	250 €
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECOLE (apport de financement aux projets de l'école) APE	350 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS- LINGREVILLE - (participe aux battues pour les nuisibles)	250 €
FC SIENNE (FOOTBALL) (12 enfants de Lingreville)	800 €
AMICALE BOULISTE DU CANTON DE MONTMARTIN S/MER (ABCM) (organisation de compétitions et concours)	400 €
ATELIERS CREATIFS DE LINGREVILLE (ACL) (poterie, scrapbooking, cartonnage, couture)	450 €
LIBRE ACCES A LA MER (LAM) (rôle pédagogique auprès des utilisateurs de la zone de stationnement sur l'estran)	250 €
ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'EGLISE DE LINGREVILLE (ADEL) (sauvegarde du patrimoine, notamment l'église, relais avec la Fondation du Patrimoine pour subventions)	350 €

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DU CHEMIN DE FER ET DE L'INTERMOBILITE DANS L'OUEST DE LA REGION NORMANDIE (ADPCR)	30 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (achat de livres)	100 €
ALCOOL ASSISTANCE (aide et accompagnement, prévention / Secrétaire : M. Godard -Lingreville)	100 €
BIOPOUSSES (contribuer à la formation et au développement de la filière du maraîchage)	1 500 €
UNION DES COMBATTANTS ANNOVILLE – LINGREVILLE (perpétuer le devoir de mémoire)	250 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)	250 €
BREHAL JAZZ	110 €
Total	5 840 €

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution des subventions proposées.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance

Sabrina REGNAULT

Pascale DUVAL